



## CODE DE TRANSPARENCE MAM IMPACT GREEN BONDS

---

Février 2023

## SOMMAIRE

---

1. Données générales de Meeschaert Asset Management .....	3
2. Données générales sur MAM Impact Green Bonds .....	12
3. Processus de gestion .....	19
4. Contrôle ESG .....	23
5. Mesure d'impact et reporting ESG .....	24
6. Politique d'engagement .....	27
7. Politique de vote .....	31
Annexe : Composition du portefeuille au 30.12.2022 .....	35

## 1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

### ➤ 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert Asset Management Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 +33 (0)1 53 40 20 20 <a href="http://www.meeschaert-am.com">www.meeschaert-am.com</a>
--

### ➤ 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour Meeschaert AM, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert Amilton AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

Pionnière en France, la société Meeschaert Amilton AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économistes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

Engagement actionnarial	Evolution des méthodologies	
	1983	• Création du premier fonds éthique en France : <i>Nouvelle Stratégie 50</i>
	1998	• Méthodologie de sélection ISR : <i>MAM Human Values</i> (anciennement MAM Actions Ethiques)
	2005	• Obtention Label Finansol pour Ethique et Partage-CCFD
	2007	• Méthodologie de notation ISR des Etats
Première Politique de vote	2009	• Signature des PRI
	2014	• Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale
	2015	• <i>Mesure d'impact</i> : Empreinte carbone • Obtention Label ESG LuxFlag pour MAM Human Values
	2016	• Obtention du Label ISR pour MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50
Membre fondateur du réseau <i>Shareholders for Change</i>	2017	
	2018	• Périmètre ISR USA : <i>MAM Sustain USA</i> • <i>Mesure d'impact</i> : Empreinte sociale
<i>AG H&amp;M</i> : résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes d'approvisionnement en métaux rares »	2019	• Méthodologie de sélection Transition Durable : <i>Gamme MAM Transition Durable</i> • <i>Mesure d'impact</i> : Empreinte Eau, Alimentation
<i>AG TOTAL</i> : coordination dépôt de la première résolution climatique en France	2020	• Méthodologie ISR obligataire : <i>MAM Patrimoine, MAM Flexible Bond, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM Short Term</i> • <i>Mesure d'impact</i> : Empreinte Océans, Croissance et Emploi • Politique de sortie du charbon
Soutien du Say-on-Climat, Engagement collectif : Total, Engie, Teleperformance	2021	• Politique Pétrole et Gaz • Méthodologie ISR MAM Obligations Convertibles ESG • Méthodologie ISR Amilton Premium Europe • Méthodologie ISR small et mids caps
Soutien Say-on-Climat, Engagements collaboratifs : Total, Engie, RHSF, IIRC	2022	• Obtention du Label ISR pour <i>MAM Premium Europe (ex-Amilton Premium Europe), MAM Taux Variables ESG, MAM Flexible Bonds ESG, MAM Short Terms Bonds ESG, MAM High Yield ESG, MAM Patrimoine ESG</i> • Obtention du Label Greenfin pour <i>MAM Impact Green Bonds</i>

Depuis plus de 40 ans, Meeschaert AM a développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, Le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 14 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

### ➤ 1.3 - Comment la Meeschaert AM a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le [site internet de Meeschaert AM](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)

- la politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- la présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est possible de contacter directement l'équipe par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM publie chaque année son Rapport d'investisseur responsable, disponible [ici](#).

La politique d'investissement responsable, la politique d'exercice des droits de vote ainsi que la politique d'engagement sont disponibles à cette adresse : <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.

#### ➤ 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?

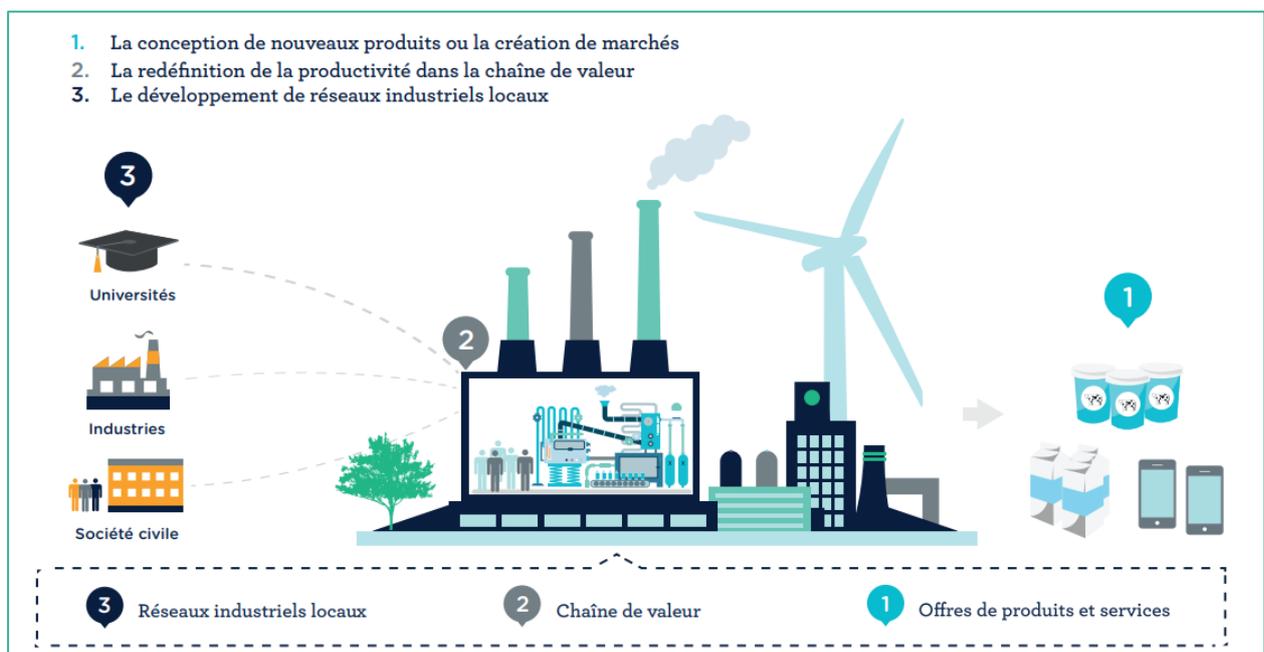
- **Valeur partenariale et entrepreneuriale**

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».

Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

L'approche méthodologique valeur partenariale et entrepreneuriale permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.

Le schéma ci-après synthétise cette approche :



- **Changement climatique**

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.

Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- **Politique sectorielle de sortie du charbon**

En 2020, Meeschaert AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique<sup>1</sup>, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon<sup>2</sup>, ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

- **Politique sectorielle Pétrole et gaz**

En 2021, Meeschaert AM a publié sa [politique sectorielle « Pétrole et gaz »](#), dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.

La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et

---

<sup>1</sup> N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle

<sup>2</sup> Source : Global Coal Exit List (Urgewald)

l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires.



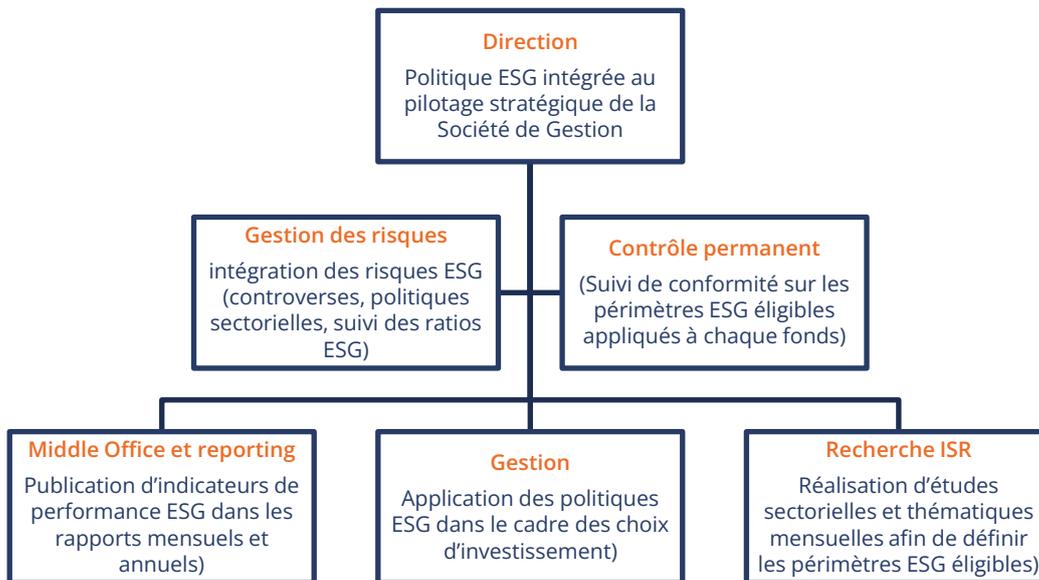
- **Politique de vote et engagement**

Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate »<sup>4</sup>. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

➤ **1.5 – Gouvernance de l'ISR chez Meeschaert AM**

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par le Directoire. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :



- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;
- **Direction** : le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).

En externe, Meeschaert AM collabore avec de nombreuses parties-prenantes afin d'enrichir les démarches internes. Les partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion ISR mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent au débat sur l'intégration ou non des entreprises au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain.

Par ailleurs, l'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable.

## ➤ 1.6 – Equipe d'analyse ISR et de gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 11 ans, 5 ans, 2 ans et 1 an), de six gérants de fonds ISR.

➤ **1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?**

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé autour d'un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent de définir le périmètre d'investissement.

Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

➤ **1.8 – Initiatives de promotion de la finance responsable auxquelles Meeschaert AM participe**

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI). En 2021, date du dernier asséssement report réalisé par les PRI, Meeschaert AM a obtenu la note de 79/100 sur le pilier « Investment & Stewardship Policy », soulignant ainsi la qualité des pratiques ISR au sein du groupe.

L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en participant à différents groupes de travail sur l'engagement actionnarial. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances.

Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur le gouvernement d'entreprise de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

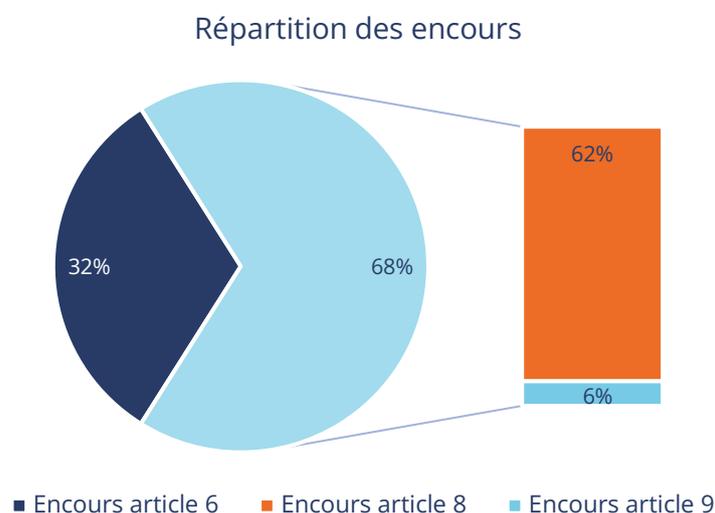
Meeschaert AM fait également partie de l'Institut pour la Finance Durable, une initiative portée par Paris Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative Climate Action 100+, qui regroupe plus de 700 investisseurs dans le monde représentant plus de 68 000 milliards de dollars. Ce réseau cible les entreprises carbon-intensives, notamment les 166 entreprises qui représentent 80% des émissions mondiales issues de l'industrie au niveau mondial.

Enfin, pour renforcer son engagement dans la protection des droits humains et des droits du travail, Meeschaert AM a rejoint, en 2021, l'IIRC (Investors Initiative for Responsible Care). Cette initiative internationale a pour ambition d'adresser les enjeux sociaux de bien-être au travail et de bientraitance dans le secteur des maisons de retraite.

### ➤ 1.9 – Encours ISR sous gestion de Meeschaert AM

Au 30 décembre 2022, les encours ISR sous gestion s'élevaient à plus de 1,6 milliard d'euros, soit plus de 67% des actifs sous gestion de Meeschaert AM, répartis de la manière suivante :



### ➤ 1.10 – Les fonds ouverts au public gérés par Meeschaert AM au 30/12/2022

Le tableau ci-dessous reprend les fonds ISR ouverts gérés par Meeschaert AM ainsi que certaines caractéristiques liées au fonds.

Fonds ISR ouverts	Article SFDR	Labels – Fin 2022
MAM SUSTAIN USA	8	
MAM ASIA	8	
MAM EUROPA GROWTH	6	
MAM EUROPA SELECT	6	
MAM ENTREPRISES FAMILIALES	8	Label Relance
MAM FRANCE RELANCE	8	Label Relance
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	9	Label ISR
MAM GLOBAL PROPERTY	8	
MAM PREMIUM EUROPE	8	Label ISR
MAM SMALL CAPS	6	
MAM HUMAN VALUES	8	Label ISR
MEESCHAERT ACCOR	6	
MAM IMPACT GREEN BONDS	9	Label Greenfin
MAM TAUX VARIABLES ESG	8	Label ISR
MAM FLEXIBLE BONDS ESG	8	Label ISR
MAM EURO HIGH YIELD ESG	8	Label ISR
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG	8	
MAM SHORT DURATION ESG	8	
MAM STRATEGIC INCOME	6	
FCP BATIMENT IDF	6	
MAM TARGET	8	
2i SELECTION	6	
MAM OPTIMA 25-125	6	
MAM PATRIMOINE ESG	8	Label ISR

MAM ETHIQUE ET PARTAGE CCFD	8	Label Finansol
ETHICARE	8	
PROCLERO	8	
ANTIOKEIA	8	
UNIVERSITE DE STRASBOURG	8	
ARTHRITIS SOLIDINVEST	8	
PORTEURS D'ESPERANCE	8	
ARARAT	8	
MAM SOLUTION	6	
PROXIMITE RENDEMENT DURABLE	8	
ACTION PRIVEE EVOLUTIF	6	
ALPHA OPPORTUNITIES	6	
BF EVOLUTION	6	
EXPERTISE REACTIVE	6	
INDEPENDANT PATRIMOINE	6	
KAOLIN SMART CORE	6	
LANREZAC PATRIMOINE	6	
MONESSOR	6	
OPPORTUNITES STRATEGIQUES	6	
OPTIMUM EQUILIBRE	6	
PANORAMA PATRIMOINE	6	
SONOVA	6	
TEMPO	6	
WORLD PERFORMERS	6	
PROGRESSIA	6	
AP-MEESCHAERT GLOBAL CONVICTIONS	6	

## 2. Données générales sur MAM Impact Green Bonds

### ➤ 2.1 a - Caractéristiques du fonds MAM Impact Green Bonds

Le fonds MAM Impact Green Bonds est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure ou égale à la performance de l'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition énergétique vers une économie durable, et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR. Le fonds s'engage à investir 100% de son actif dans des entreprises ou émetteurs répondant à l'investissement durable au sens SFDR (voir la méthodologie de calcul dans le paragraphe 2.5 du présent code).

Le fonds obligataire est investi :

- sur des acteurs dont les business models contribuent à la transition écologique et énergétique
- dans des Green & Social Bonds finançant des projets spécifiques
- dans des obligations en euro (maximum de 10 % de devises)
- dans des émetteurs de pays de l'OCDE (maximum 10 % hors OCDE)
- dans des obligations de bonne qualité (10 % de l'actif net maximum sur des titres caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield »)
- le portefeuille est composé d'environ 90 valeurs.

Durée de détention recommandée : 3 ans

Éligibilité : assurance vie (parts C et R)

Indice de référence : ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index

Actif net au 30.12.2022 : 48,48 millions d'euros

Devise : euros

Catégorie de part	Code ISIN	Devise de libellé	Valeur d'origine de la part	Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées)	Montant minimum de souscription initiale	Souscripteurs concernés
C	FR0000971822	Euro	7,62 euros	Capitalisation	Un millième de parts	Tous souscripteurs. (Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance - Parts C et R)
D	FR0000971830	Euro	7,62 euros	Résultat net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Un millième de parts	Tous souscripteurs.
R	FR0013430626	Euro	20 euros	Capitalisation	Un millième de parts	Tous souscripteurs. (Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance - Parts C et R)
I	FR0011683069	Euro	10 000 euros	Capitalisation	500 000 €	Réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels
J	FR0013430634	Euro	10 000 euros	Capitalisation	500 000 €	Réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels

Echelle de risque : (Sources : DIC et prospectus MAM Impact Green Bonds au 01/01/2023)

### ÉCHELLE DE RISQUE



Performances au 30/12/2022 :

- YTD : -15,42 %
- 6 mois : -1,29 %
- 1 an : -15,42 %
- 3 ans : -14,44%

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Source : DIC, prospectus MAM Impact Green Bonds (01/01/2023), fiche mensuelle (30/12/2022)

#### ➤ 2.1 b – Modalités de partage

**Parts (C), (D) et (I)** : la Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation GoodPlanet 10% des frais de gestion fixes qu'elle perçoit, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,06% de l'actif net moyen des parts C, D et I par an.

La fondation GoodPlanet, reconnue d'utilité publique a pour but en France et à l'étranger :

- de sensibiliser à la protection de l'environnement,
- de promouvoir le développement durable,
- de participer, directement ou indirectement, à toutes activités dès lors que celles-ci peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la fondation.

**Parts (R) et (J)** : la Société de Gestion s'engage à verser annuellement au Fonds de dotation pour la biodiversité, 10% des frais de gestion fixes qu'elle perçoit (parts R et J), déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,07% de l'actif net moyen des parts R et J par an.

Le fonds de dotation pour la biodiversité a pour but de contribuer à la préservation des espèces et des écosystèmes menacés et de sensibiliser le public sur les enjeux de la biodiversité et la conservation du patrimoine naturel.

Ces versements annuels se feront sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part.

(Source : prospectus du fonds au 01/01/2023)

#### ➤ 2.2 – Les fonds disposent-ils de label extra-financier ?

MAM Impact Green Bonds a reçu le label Greenfin en février 2022.

Créé et soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, il garantit aux investisseurs - banques, assurances et épargnants - que les produits financiers auxquels il est attribué contribuent



effectivement au financement de la transition énergétique et écologique

MAM Impact Green Bonds a obtenu le label ISR en janvier 2023.



MAM Impact Green Bonds obtient 5 feuilles dans la notation de Climetrics (fonds les plus performants en matière de lutte contre le changement climatique).



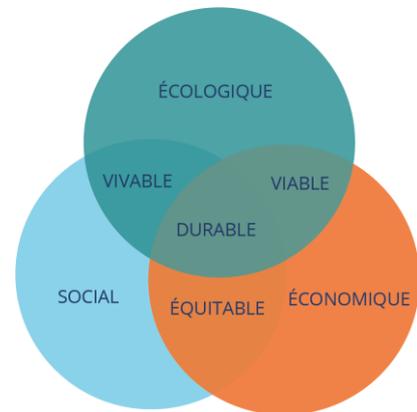
### ➤ 2.3 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par MAM Impact Green Bonds ?

Profiter des « solutions » environnementales vecteur de croissance économique, et accompagner les entreprises carbo-intensives dans la transformation de leur modèle économique vers une économie durable :

Le fonds MAM Impact Green Bonds vise à investir à la fois dans les entreprises offrant par leur offre de produits et services des solutions techniques, technologiques aux enjeux de la transition durable, mais aussi à accompagner les entreprises ayant amorcé leur transition énergétique.

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

Le fonds MAM Impact Green Bonds a pour ambition de répondre à l'urgence d'agir contre le changement climatique, mais plus généralement en faveur d'une transition durable, englobant à la fois :



**La transition énergétique :** elle désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation. Elle a pour objectif de passer d'un système énergétique carboné reposant sur les énergies fossiles (charbon, pétrole, énergies non conventionnelles, gaz naturel) à un système énergétique basé sur des énergies renouvelables afin d'en réduire l'impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

**La transition écologique :** l'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes et les services qu'ils assurent, la biodiversité, et l'environnement en général, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne.

**La transition sociale :** nous avons développé une méthodologie d'analyse spécifique intégrant les risques et opportunités associés à la transition énergétique et écologique. Appliquée dans un

premier temps aux fonds MAM Transition Durable Actions et MAM Impact Green Bonds, nous déployons progressivement cette approche à l'ensemble des encours sous gestion de Meeschaert Asset Management.

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux, à la fois sous une approche risques mais également sous l'angle des opportunités :



#### ➤ 2.4 - Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

Des indicateurs permettent de favoriser les émetteurs contribuant à une transition vers une économie durable. De même, des critères ESG sont appliqués.

La transition vers une économie durable vise à répondre à quatre enjeux sociétaux majeurs :

- **La lutte contre le changement climatique** qui regroupe les énergies renouvelables et bas carbone, l'efficacité énergétique, la mobilité durable, les bâtiments à énergie positive ou basse consommation...
- **La protection du capital naturel et de la biodiversité** (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- **La préservation de l'eau** (production d'eau potable, traitement des eaux usées, efficacité de l'intensité en eau des processus, développement et modernisation des réseaux d'infrastructures...)
- **L'alimentation et l'agriculture durable** (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

La transition énergétique, écologique et sociale déclinée en quatre enjeux majeurs :

 <p><b>Changements climatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux scénarios scientifiques intégrant pour certains une hausse potentielle de température moyenne globale de 6,5 à 7°C</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; text-align: center;"> <b>7</b> RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; text-align: center;"> <b>9</b> INNOVATION ET INFRASTRUCTURE </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; text-align: center;"> <b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES </div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px; text-align: center;"> <b>13</b> LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE </div> </div>	 <p><b>Préservation des ressources d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2, 1 milliards de personnes n'ont pas accès à un système d'eau sécurisé</li> <li>En 2035, 40% de la population mondiale vivra en zone de stress hydrique</li> </ul> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; text-align: center;"> <b>6</b> ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT </div>
 <p><b>Préservation des ressources d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 personne sur 9 est sous-alimentée</li> <li>Plus de 2,5 milliard de personnes souffriront de la faim d'ici 2050</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; text-align: center;"> <b>2</b> LUTTE CONTRE LA FAIM </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; text-align: center;"> <b>12</b> CONSOMMATION RESPONSABLE </div> </div>	  <p><b>Biodiversité et protection des ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction</li> <li>Depuis 1990, l'abondance moyenne des espèces a diminué de 20%</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; text-align: center;"> <b>14</b> PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUE </div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px; text-align: center;"> <b>15</b> PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRE </div> </div>

Les objectifs de durabilité du fonds :

Le fonds MAM Impact Green Bonds a défini deux objectifs de durabilité qu'il mesure et s'engage à surperformer par rapport à son univers de départ :

- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave<sup>3</sup>.
- Surperformer son univers de départ par une part supérieure de l'actif net investi dans des obligations fléchées vers des projets dits verts, sociaux ou durables, ou dont l'émission est corrélée à des critères de durabilité (sustainability-linked bonds)<sup>4</sup>.

Suivi des objectifs de durabilité au 30/12/2022 :

	Objectif 1 (Taux de couverture >90%)	Suivi #1	Objectif 2 (Taux de couverture >70%)	Suivi #2
MAM Impact Green Bonds	Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave*.	<p><b>Portefeuille :</b> 0,00%</p> <p><b>Univers de départ :</b> 6,30%</p>	Surperformer son univers de départ par une part supérieure de l'actif net investi dans des obligations fléchées vers des projets dits verts, sociaux ou durables, ou dont l'émission est corrélée à des critères de durabilité (sustainability-linked bonds) **.	<p><b>Portefeuille :</b> 98,12%</p> <p><b>Univers de départ :</b> 13,67%</p>

<sup>3</sup> Controverse grave : niveau 4 ou 5 évalué par Sustainalytics

<sup>4</sup> Les obligations durables sont identifiées grâce à l'outil Bloomberg.

## ➤ 2.5 – Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)

L'analyse ESG des émetteurs repose sur les analyses fournies par Sustainalytics. La méthodologie quantitative est un modèle d'analyse et de sélection des entreprises et des émetteurs présentant les meilleurs profils de risque ESG au sein d'un univers de départ d'environ 1100 émetteurs correspondant aux indices ICE BofAML ER00 (90%) et HEAO (10%).

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne :

- 1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM.
- 2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
- 3) Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs.
- 4) Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.

Ces critères ESG permettent de toujours assurer un taux d'exclusion d'au moins 20% de l'univers de départ.

Des indicateurs définis en interne permettent d'intégrer la thématique de transition vers une économie durable (cf. §3.1) lors de la sélection des émetteurs éligibles au processus de sélection expliqué ci-dessus.

Le comité d'experts

De façon consultative, un comité d'experts indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunit plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales. Le comité d'experts permettra à la société de gestion de valider et de faire évoluer son approche ainsi que les indicateurs de reporting du Fonds. Ces experts partagent ainsi leur expérience terrain et leurs connaissances en matière d'impact énergétique, écologique et social.

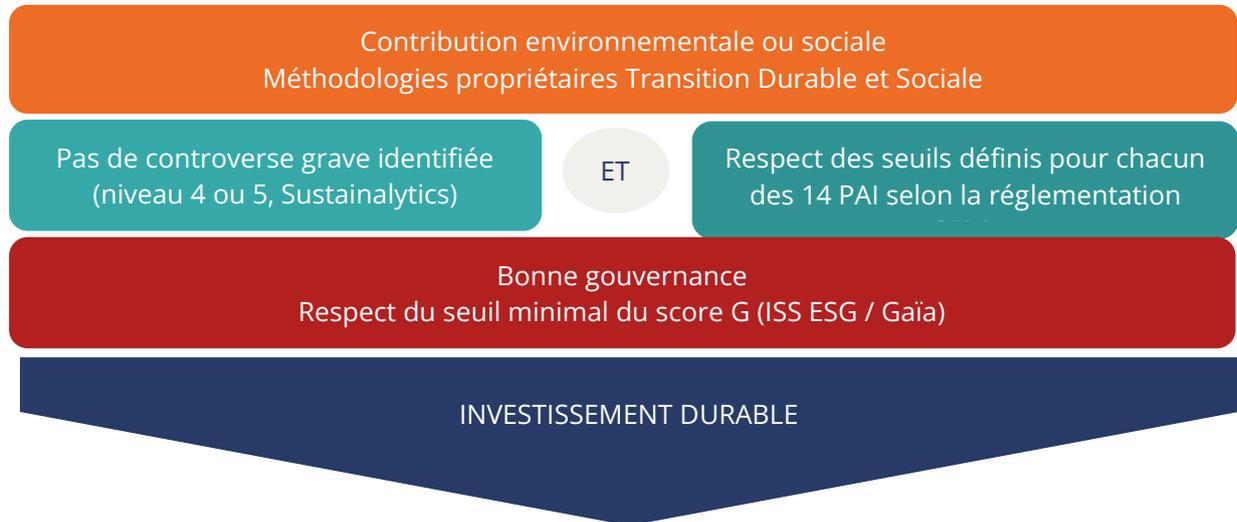
### ● Méthodologie de définition de l'investissement durable au sens SFDR

Le règlement « disclosure » (SFDR) a défini le cadre suivant pour définir un investissement durable, composé de 3 dimensions :

1. **Contribution** : investissement dans une activité contribuant à un objectif environnemental ou social
2. **DNSH** : investissement qui ne cause pas de préjudice significatif à l'un de ces objectifs

3. **Bonne gouvernance** : investissement dans les sociétés qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance

Meeschaert Asset Management a mis en application cette approche de la manière suivante :



- **2.6 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Actualisation de l'univers éligible :

Le filtre ISR obligatoire est mis à jour tous les mois.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'exclure l'entreprise du périmètre éligible.

### 3. Processus de gestion

#### ➤ 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

L'identification des entreprises positionnées pour répondre aux enjeux de la transition vers une économie durable, par leur offre de produits et services ou leurs engagements de transformation, ainsi que l'analyse ESG de ces entreprises, interviennent en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels le fonds investit.

L'univers d'investissement de départ du fonds MAM Impact Green Bonds est constitué des indices obligataires ER00 et HEA0 et couverts par une notation ESG.

Première étape : exclusion des activités néfastes à l'environnement et des controverses graves.

Sont exclus :

1. Les activités néfastes à l'environnement :

Plus précisément, les émetteurs **dont plus de 5% de leur chiffre d'affaires** est réalisé dans :

- L'extraction du charbon,
- L'extraction de pétrole,
- La production d'électricité à partir du charbon,
- La production de pesticides,
- La production de tabac,
- La production d'OGM

2. Les controverses de niveau 4 et 5 sur l'échelle de Sustainalytics (allant de 0 pour l'absence de controverse, à 5 pour les controverses les plus sévères).

Deuxième étape : vérification du profil ESG des émetteurs

Vérification de l'adéquation du profil ESG : exclusion des sociétés ayant obtenu les notes ESG les moins bonnes selon la méthodologie Sustainalytics.

Les deux premières étapes du processus amènent à exclure 20% de l'univers de départ.

Troisième étape : prise en compte de la thématique « Transition vers une économie durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition juste vers une économie durable, le suivi de l'objectif de gestion s'articule autour de plusieurs indicateurs tels que :

- Le caractère durable d'obligations dont les projets financés contribuent à la transition énergétique (ex : mobilité durable, bâtiments basse consommation...). Les obligations « Green bonds », « Social bonds », « Sustainable bonds » ou « Sustainability-linked bonds », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des principes et lignes directrices érigées par l'ICMA, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Les principes et lignes directrices reposent sur quatre piliers : utilisation des fonds, processus de sélection et évaluation des projets, gestion et traçabilité des fonds, reporting. Le fonds sera investi majoritairement sur ces instruments.
- L'activité d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...). Des critères

d'exposition significative sont pris en compte (ex : 50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, 50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, 50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenu une certification environnementale) afin de distinguer les émetteurs « solutions » des autres.

- La performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) qui permet de déterminer quels émetteurs sont les mieux positionnés dans leur secteur dans la prise en compte du scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015. Les indices bas carbone tel que le Low Carbon Europe 100 permettent d'avoir une transparence sur les émetteurs « best performers ».
- La transformation du modèle économique des émetteurs vers une économie bas carbone. La méthodologie « Science based targets » est utilisée (<https://sciencebasedtargets.org/>) et permet d'identifier les émetteurs « best effort » qui sont :
  - Des entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scénario 2°C
  - Des entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires
  - Des entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation des ressources naturelles, d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité (exemples : objectif affiché de réduction CO2, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...).

Ces indicateurs permettent de classifier les investissements selon une ou plusieurs thématiques environnementales qui feront l'objet de mesure d'impact, à titre d'exemples :

Lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables et bas carbone, efficacité énergétique, mobilité durable...)

Protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)

Préservation de l'eau (traitement, distribution, réduction de la consommation...)

Alimentation et agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

L'univers éligible est mis à jour chaque mois.

Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert AM.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

### ➤ 3.2 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Cette méthodologie s'applique à minima à 90% du portefeuille (hors liquidités, Etats, solidaires).

➤ **3.3 - Le process d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

L'équipe ISR a continué à appliquer le renforcement du suivi des obligations vertes investies dans le fonds en adéquation avec le référentiel du label Greenfin (part d'éco activités).  
La méthodologie de calcul de l'investissement durable au sens SFDR a été formalisée fin 2022.

➤ **3.4 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Le fonds ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 30 décembre 2022.

➤ **3.5 - Le fonds pratique-t-il le prêt de titres ?**

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux sans rechercher de surexposition.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

- **Nature des marchés d'intervention :**
  - Réglementés ;
  - Organisés ;
  - De gré à gré ;
- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**
  - Action ;
  - Taux ;
  - Change ;
  - Crédit ;
  - Autres risques (à préciser) ;
- **Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :**
  - Couverture ;
  - Exposition ;
  - Arbitrage ;
  - Autres natures ;
- **Nature des instruments utilisés :**
  - Futures ;
  - Options ;
  - Swaps ;
  - Change à terme ;
  - Dérivés de crédit ;
  - Autres natures (à préciser) ;
- **La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**
  - Couverture du risque de taux ;
  - Couverture du risque de crédit ;
  - Couverture du risque actions ;
  - Couverture du risque de change ;
  - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : taux;
  - Autre stratégie.

➤ **3.6 - Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?**

Le fonds peut recourir à des produits dérivés pour des interventions de couverture ou d'exposition.

➤ **3.7 - Le fonds investit-il dans des OPC ?**

L'investissement sur les OPC est limité à 10% maximum de l'actif net : les fonds sélectionnés doivent être classifiés en article 9 selon le règlement SFDR.

## 4. Contrôle ESG

### ➤ 4.1 - Quels sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour Meeschaert AM ?

#### • Contrôles de 1er niveau

L'équipe ISR envoie un mail à l'équipe du middle afin qu'ils vérifient le respect des 90% / 10% des investissements en fonction des périmètres ISR éligibles.

L'équipe des risques vérifient que le taux d'exclusion appliqué au périmètre de départ soit respecté et que les indicateurs sélectionnés comme objectifs de durabilité afin de suivre les taux de couverture et s'assurer de la surperformance du fonds par rapport au benchmark.

Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors de la réalisation du rapport ESG. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.

#### • Contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- S'assure de la bonne tenue des comités ISR
- S'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées
- S'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR
- S'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus
- S'assure de la surperformance des deux objectifs de durabilité en comparaison avec l'univers de départ et vérifie les taux de couvertures associés

#### • Contrôle de risque global

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

#### • Contrôle par un organisme indépendant

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.

En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2022, cinq fonds supplémentaires l'ont obtenu pour la première fois en 2023.

Un fonds a obtenu en 2022 le label Greenfin attribué pour un an.

## 5. Mesure d'impact et reporting ESG

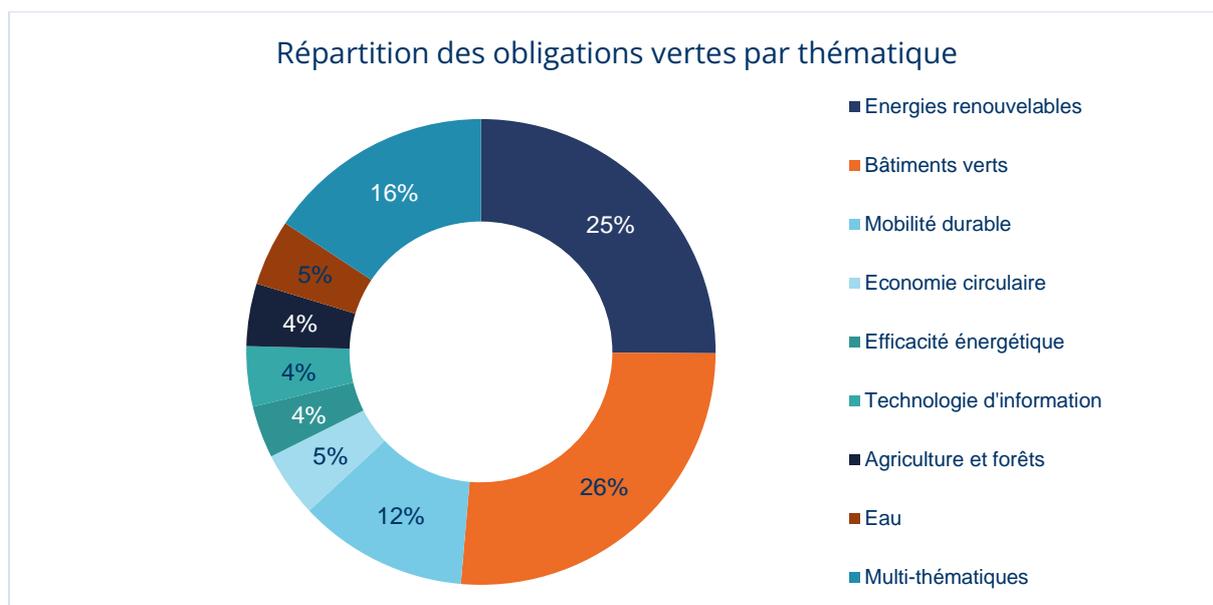
### ➤ 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

Partant du constat que le reporting mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des reportings de fonds classiques, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert AM ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information mensuel spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur le site internet, il détaille notamment les critères extra-financiers ainsi que la composition intégrale des portefeuilles. Il présente les données financières classiques du FCP concerné telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle.

### ➤ 5.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

La fiche mensuelle de reporting présente la répartition de l'actif net par thématiques associées aux projets financés pour l'investissement dans les obligations durables.

Exemple issu du reporting mensuel au 30 décembre 2022 de MAM Impact Green Bonds



Dans le cadre du label Greenfin, la part d'éco activités des obligations vertes investies dans le fonds est calculée tous les mois.

Au 30/12/2022, la part estimée est de 88,42% de l'actif hors liquidités.

## Rapports d'impact

Le fonds dispose d'un SDR reporting d'impact comportant des indicateurs E, S, G et liés aux droits humains. Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, de Sustainalytics, de Bloomberg. Le rapport d'impact est disponible sur la page du fonds sur le site internet de Meeschaert AM et sera mis à jour chaque année.

### MAM IMPACT GREEN BONDS

RAPPORT D'IMPACT

MEESCHAERT AMILTON  
ASSET MANAGEMENT  
30/12/2022

ISIN FR0000971822	SFDR Article 9	Température du portefeuille 1,5°C (indice : 2,47)
----------------------	-------------------	--

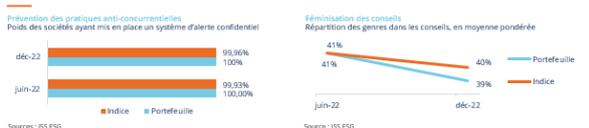
#### Environnement



#### Social



#### Gouvernance



#### Droits Humains



#### Externalités ESG potentielles

Le coût potentiel des externalités ESG

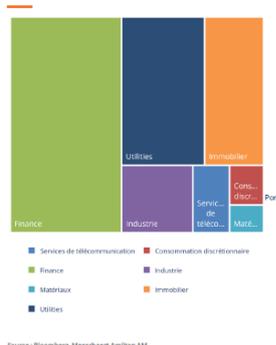
Le coût potentiel des externalités monétisé les impacts ESG de l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il est exprimé en euro par euro de chiffre d'affaires généré par l'entreprise.

Indicateur	Fonds	Indice
Coût potentiel des externalités ESG	0,21	0,19
Coût potentiel des externalités E	0,15	0,13
Coût potentiel des externalités S	0,03	0,03
Coût potentiel des externalités G	0,03	0,03

Source : Scope



#### Exposition sectorielle



#### Exposition géographique



#### Répartition des obligations



#### Taux de couverture (hors liquidités et OPC)

Indicateur	Fonds	Indice
Température du portefeuille	86,27%	88,92%
Température carbone	86,27%	88,92%
Objectifs climatiques	86,27%	88,92%
Taux de fréquence des accidents	33,95%	19,49%
Prévention des accidents	40,14%	49,94%
Système d'alerte	46,14%	49,94%
Féminisation des conseils	50,96%	54,39%
Violation des Principes du Pacte Mondial	94,61%	98,04%
Niveau des controverses	93,42%	99,99%
Obligations durables	100%	100%
Scope	84,16%	89,12%

#### Moyens à disposition

**Experts humains**  
Meeschaert Amilton AM dispose d'une équipe de Recherche ISR composée de 4 personnes. Cette équipe est notamment chargée de l'analyse et de la mesure d'impact extra-financier des fonds.

**Fournisseurs de données ESG**  
En parallèle, l'équipe de Recherche ISR s'entoure de prestataires et se dote d'outils pour mesurer l'impact extra-financier des fonds :

- ISS ESG
- Sustainalytics
- Bloomberg
- Scope.

Pour l'environnement le fonds reporte la part des entreprises en portefeuilles ayant des objectifs climatiques, l'intensité carbone et la température du portefeuille.

Pour le social, le fonds reporte le taux de fréquence des accidents ainsi que la part du portefeuille investi dans des entreprises ayant des politiques de prévention des accidents.

Pour la gouvernance, le fonds reporte le poids des sociétés ayant mis en place un système d'alerte confidentiel et la féminisation des conseils d'administration en moyenne pondérée.

Pour les droits humains, le fonds reporte le poids des sociétés impliquées dans des violations des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

### ➤ 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds MAM Impact Green Bonds ?

Le site internet de Meeschaert AM publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

## 6. Politique d'engagement

La politique d'engagement de MAM est composée de plusieurs volets :

- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises.
- L'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.
- Une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

### ➤ 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

### ➤ 6.2 - Comment MAM Impact Green Bonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Actions d'engagement pour la Transition durable :

Meeschaert AM a défini des objectifs de dialogue et d'engagement pour accompagner une transition durable et juste.

- MAM Impact Green Bonds investit dans des entreprises porteuses de solutions environnementales et climatiques et dans des obligations vertes dont les fonds sont alloués à des projets contribuant à lutter contre le réchauffement climatique, gérer durablement les ressources, ou encore éviter des pollutions environnementales. Le fonds investit également dans des entreprises opérant des transformations profondes de leur modèle économique afin d'assurer un développement pérenne et compatible avec la nécessité de limiter le réchauffement climatique et de préserver nos ressources naturelles.
- Par ailleurs, Meeschaert AM met en œuvre une politique de sortie du charbon, qui prévoit un dialogue avec les entreprises exploitant des centrales thermiques à charbon. L'objectif est de les encourager à anticiper la fermeture de leurs centrales à charbon dès maintenant, et ainsi mieux intégrer les enjeux sociaux et économiques de ces fermetures.

Conscient que ces transformations peuvent impacter de manière importante les salariés des entreprises, Meeschaert AM renforce son dialogue auprès des entreprises concernées afin de

s'assurer de la bonne gestion des enjeux sociaux, mais aussi sociétaux (fournisseurs, clients, société civile etc).

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, lors de l'annonce du projet de rachat de Suez par son concurrent Veolia et l'annonce de Suez de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

En 2022, Meeschaert AM a envoyé un questionnaire à Veolia afin de mieux appréhender les impacts sociaux générés par la fusion Veolia-Suez.

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Quand l'étude d'une entreprise fait l'objet d'un « ballottage » au sein de notre comité de gestion ISR (manque d'information, difficulté à évaluer les résultats obtenus par une initiative ESG, controverses spécifiques dont le groupe a fait l'objet...), les analystes ISR conviennent d'aller à la rencontre de l'entreprise pour approfondir les politiques sociales et environnementales, ainsi que la gouvernance qu'elle a mise en place. À la suite de ce dialogue, le comité valide ou infirme l'intégration de la valeur dans le périmètre d'investissement ISR.

Par ailleurs, au sein du réseau Shareholders for Change dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.

Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique.

### ➤ 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...).

En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert AM.

### ➤ 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale.

En effet, à l’instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s’expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l’Assemblée générale.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l’initiative Climate Action 100+, pour s’engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s’est considérablement renforcé en 2021, en devenant l’un des investisseurs en charge du dialogue et de l’engagement auprès du pétrolier Total (jusqu’en décembre 2022, puis en ‘support investor’) et en participant au dialogue avec les dirigeants d’Engie auprès d’autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s’engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l’initiative pour l’engagement auprès des sociétés internationales.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l’Investissement Responsable qui font l’objet de rencontres avec les entreprises, ainsi que de la Commission Dialogue et Engagement.

Un rapport d’engagement annuel est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM dans la rubrique « informations réglementées ».

### ➤ 6.5 – Les activités d’engagement menées au cours de l’année passée

En 2022, l’équipe ISR a été amenée à effectuer une centaine de rencontres avec des sociétés dont trois entreprises présentes dans le fonds MAM impact Green Bonds au 30/12/2022 :

Entreprise	Date de la rencontre
Iberdrola	Mars 2022
Engie	Mai 2022
BFCM	Mai 2022

### ➤ 6.6 - Comment l’efficacité de l’activité d’engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L’efficacité de l’activité d’engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l’entreprise. Lorsque cette dernière donne l’ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert AM, l’initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l’amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l’efficacité de l’activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l’échec de l’engagement actionnarial mené au niveau de l’ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l’ordre du jour, retrait d’une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d’une résolution...). Au niveau d’une société de gestion indépendante comme Meeschaert AM, une démarche d’engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l’implication de partenaires associatifs ou d’une coalition d’investisseurs. D’où l’importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d’autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert AM.

➤ **6.7 – Quelles mesures sont-elles prises si l’engagement s’avère infructueux ?**

Si l’engagement s’avère infructueux, Meeschaert AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l’assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l’entreprise du périmètre d’investissement est envisageable.

## 7. Politique de vote

MAM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, plusieurs fonds, dont les fonds labélisés ISR, appliquent la [politique de vote](#) de Meeschaert AM.

Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- Le respect du principe « une action, une voix »,
- La communication préalable des informations ESG,
- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux,
- L'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil,
- La féminisation du conseil,
- Le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options,
- Les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone.

### ➤ 7.1 - MAM Impact Green Bonds dispose-t-il d'une politique de vote ?

Le fonds n'investit pas directement dans des actions, l'équipe ne votera donc pas au nom du fonds. Cependant, une politique de vote existe au niveau de la société de gestion.

Meeschaert AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la

nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus.

En revanche Meeschaert AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2021.

### ➤ 7.2 - Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La [politique de vote](#) est disponible dans son ensemble sur le [site internet](#) de Meeschaert AM. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert AM, rubrique « Engagement actionnarial » sous la rubrique « Statistiques de notre politique de vote 2022 » ([lien](#)).

### ➤ 7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

Globalement, Meeschaert AM est favorable à l'assouplissement des règles de dépôt de résolution en France et soutient les initiatives de place allant dans ce sens.

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL**

En 2020, Meeschaert AM avait coordonné le dépôt de résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. L'objectif de la résolution était de modifier les statuts du groupe pétrolier afin de renforcer la contribution de son modèle économique à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat.

Il était demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan devait également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.



## 16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à 11 %, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

Suite à cette résolution, le groupe a affiché de nouvelles ambitions, néanmoins, nous regrettons le manque d'objectifs clairs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre et de transparence sur l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société.

C'est pourquoi l'engagement actionnarial auprès de Total s'est poursuivi en 2021. Meeschaert AM dans le cadre du regroupement d'investisseurs Climate Action 100+, a en tant que co-leader eu un dialogue avec l'entreprise. Total a proposé une résolution climat à titre consultatif, bien que saluant les efforts de l'entreprise, Meeschaert AM a voté contre. En effet, il a été estimé que les engagements et objectifs définis par l'entreprise n'allaient pas encore assez loin pour répondre à l'urgence climatique.

**En 2022**, Meeschaert AM a soutenu le dépôt de résolution qui réclamait une meilleure visibilité sur les engagements climats. Cette initiative collective n'a pas abouti compte-tenu des engagements de la société à fournir des éléments chiffrés clés et son engagement à publier chaque année un « say-on-climate ».

Dans ce même cadre, Meeschaert AM a participé au dialogue avec les dirigeants d'Engie.

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M**

En 2019, nous avons co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau Shareholders for Change, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunérations basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

- **7.4 - Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?**

Au cours de l'année 2022, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Parmi les résolutions votées en 2022, 5 ont porté sur des sujets environnementaux (notamment « say-on-climate"), 1 sur des sujets mêlant l'environnement et le social, 2 mêlant le social et la gouvernance.

# Annexes

## Annexe : Composition du portefeuille au 30.12.2022

Catégorie	Code valeur	Libelle valeur	Poids
<b>FUTU</b>	CRX___H3	FGBL BUND 10A 0323	0,35%
<b>TRES</b>	BQCIEUR	CACEIS Bank	3,53%
<b>TRES</b>	DGMCIEUR	Dépôt gar. CACEIS BK	0,23%
<b>TRES</b>	FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	-0,06%
<b>TRES</b>	FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe	0,00%
<b>TRES</b>	FGPVFC6EUR	Frais de Gest. Fixe	0,00%
<b>TRES</b>	FGPVFC8EUR	Frais de Gest. Fixe	0,00%
<b>TRES</b>	FGPVFD1EUR	Frais de Gest. Fixe	0,00%
<b>TRES</b>	MARCIEUR	Appel Marge CACEIS	-0,35%
<b>TRES</b>	RACHEUR	Rachats a payer	0,00%
<b>TRES</b>	SOUSEUR	Souscriptions/payer	0,08%
<b>VMOB</b>	BE0002755362	FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 0.25% 02-12-30	1,40%
<b>VMOB</b>	BE0002832138	KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	1,46%
<b>VMOB</b>	BE6328785207	BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	1,78%
<b>VMOB</b>	CH1130818847	SWISS LIFE FINANCE I 0.5% 15-09-31	0,88%
<b>VMOB</b>	ES0265936023	ABANCA CORPORACION BANCARIA 0.5% 08-09-27	1,04%
<b>VMOB</b>	FR0013213295	EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	1,31%
<b>VMOB</b>	FR0013234333	FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	1,01%
<b>VMOB</b>	FR0013281755	ICADE 1.5% 13-09-27	0,90%
<b>VMOB</b>	FR0013384567	LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	1,81%
<b>VMOB</b>	FR0013415692	BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	1,58%
<b>VMOB</b>	FR0013428489	ENGIE 0.375% 21-06-27 EMTN	0,54%
<b>VMOB</b>	FR0013447232	COVIVIO 1.125% 17-09-31	1,67%
<b>VMOB</b>	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	1,35%
<b>VMOB</b>	FR0013523602	CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	0,83%
<b>VMOB</b>	FR0013536661	SG 0.875% 22-09-28	1,75%
<b>VMOB</b>	FR0014004750	BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 29-06-28	1,71%
<b>VMOB</b>	FR0014004EF7	CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07- 07-28	2,01%
<b>VMOB</b>	FR0014007LL3	BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	2,30%
<b>VMOB</b>	FR001400DNU4	SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	1,22%
<b>VMOB</b>	US98419MAM29	XYLEM 1.95% 30-01-28	2,02%
<b>VMOB</b>	XS1720192696	ORSTED 2.25% 24-11-17	0,98%
<b>VMOB</b>	XS1721760541	ORSTED 1.5% 26-11-29	0,89%
<b>VMOB</b>	XS1808395930	INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	0,97%
<b>VMOB</b>	XS1828037587	TENNET HOLDING BV 1.375% 05-06-28	1,84%
<b>VMOB</b>	XS1891174341	DLR 2 1/2 01/16/26	1,96%

<b>VMOB</b>	XS2021462440	PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09-07-29	2,00%
<b>VMOB</b>	XS2026150313	A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	0,83%
<b>VMOB</b>	XS2047500926	EON SE 0.35% 28-02-30 EMTN	1,30%
<b>VMOB</b>	XS2047619064	POSTNL NV 0.625% 23-09-26	1,65%
<b>VMOB</b>	XS2056491587	ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	1,72%
<b>VMOB</b>	XS2103013210	RED ELECTRICA FINANCIACIONES 0.375% 24-07-28	0,71%
<b>VMOB</b>	XS2109819859	TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	1,06%
<b>VMOB</b>	XS2128499105	SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	0,98%
<b>VMOB</b>	XS2176621253	EUROF 0.1 05/20/30	0,66%
<b>VMOB</b>	XS2227196404	MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.0% 08-09-27	1,44%
<b>VMOB</b>	XS2228245838	BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	2,23%
<b>VMOB</b>	XS2229434852	ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	1,22%
<b>VMOB</b>	XS2232115423	DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	1,17%
<b>VMOB</b>	XS2257961818	UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	1,67%
<b>VMOB</b>	XS2271332285	SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	0,93%
<b>VMOB</b>	XS2286044024	CBRE GI OPENENDED FUND SCA SICAV SIF 0.5% 27-01-28	1,28%
<b>VMOB</b>	XS2288109676	TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.625% 18-01-29	0,97%
<b>VMOB</b>	XS2292487076	ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	1,84%
<b>VMOB</b>	XS2293060658	TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	0,63%
<b>VMOB</b>	XS2295335413	IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	1,96%
<b>VMOB</b>	XS2297549391	CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	1,85%
<b>VMOB</b>	XS2297882644	VATTENFALL AB 0.125% 12-02-29	1,81%
<b>VMOB</b>	XS2304340263	EQUINIX 0.25% 15-03-27	1,61%
<b>VMOB</b>	XS2310487074	ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	0,59%
<b>VMOB</b>	XS2312733871	FAURECIA 2.375% 15-06-29	0,94%
<b>VMOB</b>	XS2323295563	NIDEC 0.046% 30-03-26	0,55%
<b>VMOB</b>	XS2325328313	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS 1.875% 30-09-51	1,75%
<b>VMOB</b>	XS2338564870	ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	1,72%
<b>VMOB</b>	XS2344569038	SELP FINANCE SARL 0.875% 27-05-29	2,04%
<b>VMOB</b>	XS2347379377	TRITAX EUROBOX 0.95% 02-06-26	1,52%
<b>VMOB</b>	XS2347397437	CITYCON OYJ 3.625% PERP	0,54%
<b>VMOB</b>	XS2348241048	RAIFFEISENBANK AS 1.0% 09-06-28	1,28%
<b>VMOB</b>	XS2356091269	DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	1,80%
<b>VMOB</b>	XS2360310044	UNICREDIT 0.8% 05-07-29 EMTN	1,67%
<b>VMOB</b>	XS2366741770	LEASYS ZCP 22-07-24	0,97%
<b>VMOB</b>	XS2381853279	NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	1,68%
<b>VMOB</b>	XS2388182573	SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	2,08%
<b>VMOB</b>	XS2389343380	ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	1,31%
<b>VMOB</b>	XS2397357463	CBRE GI OPENENDED FUND SCA SICAV SIF 0.9% 12-10-29	0,75%
<b>VMOB</b>	XS2407027031	VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	1,09%
<b>VMOB</b>	XS2407985220	STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	1,26%
<b>VMOB</b>	XS2436160183	ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 1.375% 26-01-32	0,67%

<b>VMOB</b>	XS2437854487	TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	0,89%
<b>VMOB</b>	XS2485360981	HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	1,14%
<b>VMOB</b>	XS2486825669	VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	1,37%
<b>VMOB</b>	XS2555925218	AIB GROUP 5.75% 16-02-29	0,85%
<b>VMOB</b>	XS2560411543	ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	1,02%
<b>FUTU</b>	CRX___H3	FGBL BUND 10A 0323	-5,48%